

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTS ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

Taichi chuan - Qigong - Kungfu - Wushu

F F A E M C

REGLEMENT SPECIFIQUE D'ARBITRAGE Arts Martiaux Chinois Interne Taolu / Jiti / Duilian

Table des matières

Le corps arbitral des compétitions de Taolu / Jiti / Duilian.....	3
1. Préambule	3
Le corps exécutif des juges	3
Table de jury.....	3
Les responsabilités	3
Le Responsable des Juges de la Compétition :	3
Le président de jury :	3
Les juges :	3
Le chronométreur (un par jury) :	4
2. La disposition du corps arbitral sur le plateau de compétition	4
L'aire d'évolution	4
Règlement d'arbitrage TAO LU, JITI ET DUILIAN	5
1. Méthode et critères de jugement.....	5
Méthode d'évaluation	5
Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves individuelles TAOLU	5
Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves DUILIAN	6
Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves JITI	6
Dédution spécifique de points de pénalité (opérée par le président de jury)	6

Le corps arbitral des compétitions de Taolu / Jiti / Duilian

1. Préambule

Ce règlement d'arbitrage des arts martiaux chinois interne indique les méthodes d'arbitrage et de jugement à adopter pour une compétition régie par la FFAEMC, en application de la réglementation médicale, la réglementation des compétitions ainsi que la réglementation technique.

Le corps exécutif des juges

Le corps exécutif des juges est composé de :

- a) Le Responsable des Juges de la Compétition TAOLU, JITI et DUILIAN
- b) Un président de Jury par table de Jury (chef de table)
- c) Le corps des juges réparti en plusieurs jurys selon les épreuves

Table de jury

Une table de jury est composée de :

- Un président de jury
- Au moins trois juges (dont le président de jury)
- Un chronométrateur

Un jury est constitué pour chaque épreuve et reste stable pour la totalité de cette épreuve

Les responsabilités

Le Responsable des Juges de la Compétition :

- Il dirige le travail des groupes de juges, assure la bonne application du règlement de compétition ; contrôle et vérifie toutes les préparations des compétitions.
- Il explique le règlement et le programme de compétition sans avoir le droit de les changer.
- Au cours de la compétition, selon l'exigence du travail de jugement et de distribution du travail de jugement, il a le droit de résoudre tout problème dû à l'erreur sérieuse commise par un juge.
- Il vérifie et déclare le résultat de compétition, et il conclut le travail de jugement.

Le président de jury :

- Il supervise le travail de sa table.
- Il procède à la déduction de points de pénalités définis précédemment.
- Il peut décider de remettre en débat les notes avant qu'elles soient publiées s'il remarque une erreur.
- Il peut prendre des mesures appropriées en cas de faute de jugement prononcée par l'un des juges de sa table. Lorsqu'un juge commet une faute sérieuse de jugement, il conseille au juge en chef la solution appropriée.
- Il déclare la note finale des compétiteurs.

Les juges :

- Ils sont répartis par jurys d'au moins trois juges (dont le président de jury).
- Sous la direction du président de jury, ils mènent à bien le travail de jugement.
- En application stricte du règlement, ils procèdent en toute indépendance à la notation, et à l'enregistrement en détail.
- Les juges reconnus comme spécialistes d'un style seront en priorité attachés à un jury pour une épreuve correspondante, ceci afin de garantir un regard juste sur les spécificités dudit style quant aux formes de corps et aux postures, à la manière de le mobiliser avec plus ou moins

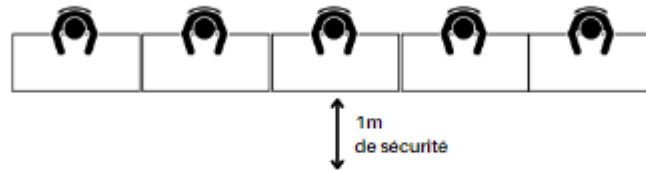
d'amplitude et de réserve par exemple, et à la méthode retenue pour exprimer l'énergie interne.

Le chronométreur (un par jury) :

- Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) et le signal de départ (gong ou cloche) de la prestation à partir de la position immobile du compétiteur.
- Il arrête le contrôle du temps lorsque le compétiteur s'immobilise à nouveau à la fin de sa prestation.
- Il déclenche le signal (gong ou cloche) 10 secondes avant la fin du temps réglementaire.
- Il établit la moyenne des notes totales de chaque juge et les transmet au président de jury

2. La disposition du corps arbitral sur le plateau de compétition

L'aire d'évolution



Règlement d'arbitrage TAO LU, JITI ET DUILIAN

1. Méthode et critères de jugement

Méthode d'évaluation

L'évaluation est basée sur deux familles de critères :

- Les critères de jugement de la qualité du mouvement définis ci-après
- Des déductions spécifiques de points pour pénalité

La note présentée par chaque juge est la somme des notes attribuées à la performance repérée selon les repères ci-dessous (27.2).

La note finale est la moyenne de toutes les notes du jury, éventuellement minorée par des fractions de points de pénalité enlevés uniquement par le président de jury.

Quand il y a plus de 2 points d'écart entre des notes, la note la plus éloignée de la moyenne des autres notes est ramenée à un écart de 2 points par rapport à l'autre note extrême.

Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves individuelles TAOLU

1/ Présentation générale, attitude, calme

2/ Qualité du déplacement. Variété de positions de jambe (*gongbu, xubu, pubu, dulibu...*), placement du bassin et des genoux, harmonie entre les déplacements, arcs et structure. Qualité des transitions et des changements de direction

3/ Axe : mise en place, maintien, équilibre et étirement, lien haut/bas, plénitude lombaire

4/ Capacité à maintenir l'énergie « Peng » et la qualité du lâcher « Song »

Forme corporelle (*Shou xing, Bu xing...*), qualités internes du « Jing », énergie interne

5/ Manifestations de l'alternance « Yin Yang » (ouverture–fermeture, préparation et expression de l'énergie, variation dans l'expression du regard...) Jeu du buste

Qualité respiratoire. Densité et fluidité

6/ Dynamique corporelle (*ShouFa, BuFa, ShenFa, YanFa...*) :

Stabilité et enracinement dynamique, équilibre des épaules et des coudes, port de tête, expression des mains. Lisibilité et continuité des mouvements

7/ Capacité à exprimer la puissance de la taille, souplesse dans le déroulé du mouvement et clarté du point d'application de la force élastique, mobilité taille buste et bassin

8/ Clarté de l'intention martiale, état d'esprit et concentration, qualité de la présence

9/ Selon le style : le rythme et ses variations ou sa continuité, Détente/Relâchement

10/ Clarté et pureté du style présenté. Capacité à faire apparaître la saveur et le goût du style présenté : « *gongke* » et « *yunwei* »

11/ pour les raquettes :

- Qualité générale des déplacements (souplesse), transitions, équilibre et axe.
- Qualité de l'alternance mouvement expansif et équilibré (le bras opposé ne doit pas être «vide»).
- Les mouvements doivent être ronds et continus.
- Mouvement avec balle collée au tamis : la balle doit adhérer clairement.
- Mouvement avec lâché de balle :
 - maîtrise de la trajectoire.
 - Accompagnement de la balle sur lâché et réception, le mouvement doit continuer.
 - Sur les réceptions, la balle doit être cueillie et non tomber dans le tamis.

Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves DUILIAN

Les critères individuels sont étendus au duo.

Critères propres à l'épreuve DUILIAN : disposition dans l'espace, coordination et unité du Duo, fluidité des échanges et des déplacements, réalisme et cohérence martiale

Critères de jugement de la qualité du mouvement pour les épreuves JITI

Les critères individuels sont étendus au groupe.

Critères propres à l'épreuve JITI synchronisé : disposition dans l'espace, unité du groupe, coordination gestuelle et directionnelle des mouvements.

Critères propres à l'épreuve JITI chorégraphié : coordination des éléments synchronisés, créativité de l'enchaînement, variété de la composition (présence de duels ...) et des instruments choisis, harmonie d'ensemble.

Déduction spécifique de points de pénalité (opérée par le président de jury)

1/ Le non-respect du temps en insuffisance ou dépassement est proportionnellement pénalisant en fonction de sa durée : le compétiteur perd 0,1 point toutes les 5 secondes manquantes ou en dépassement.

2/ Une entrave au mouvement liée au vêtement, à l'arme, au pompon si existant entraîne la perte de 0,1 point.

3/ Une tenue particulièrement négligée, ainsi que la perte de contrôle ou la chute de l'arme sont pénalisées de 0,5 point.

4/ En cas d'oubli ou de trou de mémoire dans l'exécution du TAOLU, JITI ou DUILIAN une pénalité de 0,1 à 0,5 point est appliquée suivant la gravité (pause puis reprise avec plus ou moins de facilité) et la manière dont cela affecte le déroulement du TAOLU, JITI ou DUILIAN ou oblige le candidat, le duo ou le groupe à recommencer.

5/ Une pénalité de 0,5 point est appliquée en cas de coaching

6/ Pour les raquettes chinoises, pénalité de 1 point pour chute de balle ou rattrapée à la main si perte de contrôle.

REMARQUE : une forme inachevée ne pourra être notée. Une forme est achevée quand le compétiteur est revenu à la posture de départ.